



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2017, le conseil municipal a adopté les premiers projets de règlement qui suivent :

- Projet de règlement de concordance # **2017-03** modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04

Le projet de règlement vise à ajouter une orientation et deux objectifs en lien avec le déploiement du réseau de fibres optiques et l'encadrement de l'implantation des nouvelles tours et antennes de télécommunications.

- Projet de règlement # **2017-04** modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Le projet de règlement vise à :

- permettre le déploiement du réseau de fibres optiques;
- encadrer l'implantation des nouvelles tours et antennes de télécommunications;
- supprimer les dispositions relatives à l'entreposage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes à l'exception de celles sur les dates d'interdiction d'épandage;
- autoriser et encadrer la garde de poules dans les zones R-01, M-01, M-02, M-03, M-04 et INST-01;
- refaire la mise en page de la grille des spécifications;
- inclure les établissements de plus de 9 chambres dans la définition de résidences communautaires;
- créer la nouvelle classe d'usage services de santé et services sociaux et lui définir des normes de lotissement;
- autoriser les résidences communautaires dans la zone INST-01;
- autoriser les activités extractives dans la zone A-01;
- autoriser les maisons mobiles dans les zones A-01, A-02, A-03 et A-04;
- apporter des modifications aux normes d'usage pour les événements spéciaux et les usages du groupe extraction.

- Projet de règlement # **2017-05** modifiant le règlement de lotissement # 2014-06

Le projet de règlement vise à modifier la mise en page de la grille des spécifications ainsi qu'à créer la nouvelle classe d'usage services de santé et services sociaux et lui définir des normes de lotissement.

- Projet de règlement # **2017-06** modifiant le règlement de construction # 2014-07

Le projet de règlement vise à modifier la définition de « résidence pour personnes âgées » afin d'englober les établissements de plus de 9 chambres.

- Projet de règlement de concordance # **2017-07** modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08

Le projet de règlement vise à ne plus exiger de certificat d'autorisation relatif à l'entreposage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes.

- Projet de règlement # **2017-08** modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction # 2014-09

Le projet de règlement vise à modifier la mise en page de la grille des spécifications.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 février 2017, à 19h00 au 228, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlement ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal du 235, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

4. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Les projets de règlement contiennent des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité ainsi que des dispositions qui s'appliquent particulièrement à une ou plusieurs zones. La description et l'illustration de ces zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, le 7 février 2017.